

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 29
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 307

Port de Plaisance Charles ORNANO. Proposition de tarification des diverses installations à compter du 1^{er} Janvier 2012.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de la révision annuelle des tarifs du port de plaisance il vous est proposé d'augmenter à compter du 01 janvier 2012, les tarifs des différentes installations (cf. document ci-joint), à savoir :

- contrats annuels	* de 4 à 7 m	3 %
	* de 8 à 11 m	4 %
	* à partir de 12 m	5 %
- hivernages		idem contrats annuels
- manutention/stat. zone sous-concédée		2 %
- manutention zone publique		2 %
- passages		2 %

La tarification pour les services divers reste inchangée.

En ce qui concerne les locaux, les tarifs sont indexés en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

La majoration de 40 % instituée sur les contrats annuels depuis janvier 2006 pour les anneaux à caractère d'habitation est maintenue ; elle s'appliquera également aux contrats d'hivernage à compter du 01 janvier 2012.

Je vous informe que le Conseil d'Exploitation du port réuni le 24 novembre dernier a émis un avis favorable, à l'unanimité des voix, sur ces tarifications.

Ces tarifs ont également été soumis pour avis au Conseil Portuaire du 06 décembre 2011.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'adopter les tarifs tels que précisés dans le document en annexe,
- de dire que les dits tarifs entreront en application à compter du 01 janvier 2012,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette application.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du 24 novembre 2011,
Considérant l'avis favorable du Conseil Portuaire du 06 décembre 2011,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 16 décembre 2011.

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

les tarifs des diverses installations du Port de Plaisance, tels que précisés dans le document en annexe.

PRECISE

que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2012.

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

à signer tous documents nécessaires à cette application.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI